

Paris, le 7 mars 2025

La FDMC demande des clarifications rapides sur la REP PMCB

Avec **2 037 points de collecte** recensés à fin janvier 2025 (source OCAB), les distributeurs de produits et matériaux de construction pour le bâtiment démontrent leur engagement dans la collecte des déchets, conformément au cadre réglementaire imposé par la REP PMCB aux distributeurs.

Tout en ayant régulièrement rappelé que le seuil d'assujettissement à 4 000 m² conduisait à une multiplication excessive des points de collecte et des coûts inutiles, la FDMC et ses adhérents se sont conformés à la loi et ont répondu à leurs obligations fixées par celle-ci.

L'augmentation des éco-contributions répercutée par les metteurs en marché, la pénurie de bennes pour assurer cette collecte sur le territoire et les défis liés au traitement des déchets posent la question de la soutenabilité du dispositif prétendument gratuit.

Marie Arnout, présidente de la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC), souligne : « Nos adhérents assument aujourd'hui 90 % des points de collecte. Pour qu'ils puissent continuer à remplir cette mission à laquelle la loi AGEC a assujetti la profession, il est impératif de leur apporter de la clarté et de la visibilité. Ils n'ont jamais failli à leur engagement et ne se sont jamais dérobés. »

Dans ce contexte économique très difficile, et après le retrait de l'agrément de l'OCAB – organisme chargé de la coordination des quatre éco-organismes agréés pour la filière –, la FDMC appelle les pouvoirs publics à réunir les acteurs du secteur autour d'une concertation urgente.

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction.

Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de 86 000 salariés et 4.352 entreprises*, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. Les 12 unions régionales de la FDMC relaient son action sur l'ensemble du territoire national.

La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction en lien avec les partenaires sociaux.

* Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedimat, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Samse, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Matplus, Nebopan, Ciffreo Bona, Bonifay, ...

Pour plus d'information : www.fdmc.org

